

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Aharé - Kédouchim

8 Iyar 5786
25 avril
2026
354

Dvar Torah

La Paracha d'Aharé Moth commence par le verset: «Et l'Éternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aaron lorsqu'ils s'approchèrent de l'Éternel et qu'ils moururent». Le Midrache explique la raison de leur mort par les arguments suivants: Ils avaient pénétré dans le Saint des Saints; ils ne portaient pas les habits sacerdotaux nécessaires pour leur Service; ils n'avaient pas d'enfants; et ils n'étaient pas mariés. Ceci suscite une question: Où est-il fait allusion à ces fautes dans la Thora? Plus encore: comment peut-on supposer que les deux fils d'Aaron, Nadav et Avihou, aient pu se rendre coupables d'un péché? Le Midrache relate que Moché dit à Aaron: «Aaron, mon frère, je savais que le Sanctuaire serait sanctifié par ceux qui sont les bien-aimés et les proches de D-ieu. Maintenant je sais qu'ils (Nadav et Avihou) sont plus grands que toi et moi.» Si c'est ainsi, comment ont-ils pu pécher? Au sens profond, leur «péché» fut d'avoir permis à leur désir de s'attacher à D-ieu d'atteindre une telle intensité qu'ils en moururent: leurs corps ne pouvaient plus contenir leurs âmes. C'est pourquoi la Thora dit: «ils s'approchèrent de D-ieu (avec une telle passion qu') ils moururent». Nadav et Avihou parvinrent à l'extase, mais non au retour. Et c'est cela qui est considéré comme un péché! Car, bien qu'un Juif doive s'élever au-delà de ses préoccupations matérielles, lorsqu'il atteint l'ultime extase de son âme, il doit alors revenir au travail que l'âme doit accomplir dans une existence matérielle. On comprend maintenant la base de chacune des quatre fautes que le Midrache leur attribue: Ils «pénétrèrent dans le Saint des Saints»,

A'HARÉ - KÉDOCHIM

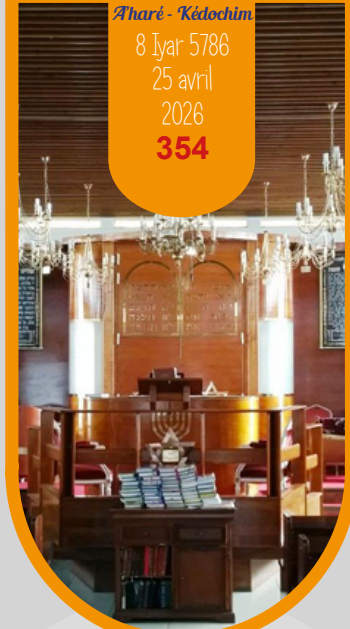
les profondeurs les plus extrêmes de l'esprit, sans penser à leur retour dans le Monde extérieur. Ils ne «portaient pas les habits (sacerdotaux)»: Leur souci était de se «déshabiller» du Monde et de devenir purement spirituels. Ils avaient abandonné les nécessaires «vêtements» desquels D-ieu a souhaité revêtir le Monde, c'est-à-dire les Mitsvot, qui sanctifient l'environnement matériel. «Ils n'avaient pas d'enfants» et «n'étaient pas mariés». C'est-à-dire qu'ils n'accomplirent pas le Commandement de D-ieu de «croître et multiplier» et faire ainsi venir de nouvelles âmes dans le Monde. Ils firent tout le contraire: ils retirèrent leur propre âme de ce Monde. Toutes leurs fautes découlèrent d'une même erreur: Croire que le Juif s'approche de D-ieu par le retrait du Monde plutôt qu'en s'y investissant. Aussi, au moment de l'année où nous sommes le plus puissamment extraits du Monde – Yom Kippour –, nous commençons la lecture de la Thora par ces versets, pour nous rappeler cet enseignement fondamental: Chaque Juif se trouve parfois réveillé par une intense expérience religieuse – à l'instar de Yom Kippour. Pendant un certain temps, il est extrait de sa routine quotidienne, de ses anxiétés habituelles, et il s'élève intérieurement au-delà des limites de sa pensée ordinaire. C'est à ce moment-là qu'il doit se rappeler que, quelle que soit son expérience spirituelle de ce moment privilégié, il doit la ramener avec lui lorsqu'il revient dans son Monde quotidien, afin d'œuvrer pour la construction de la Demeure divine dans ce bas-Monde.

Collel

• Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de Nadav et Avihou à propos de Yom Kippour? •

Le Récit du Chabbat

Il y a de nombreux moyens de répandre la lumière de la sainteté dans le monde. Certains le font par la lumière de leur Thora, par leur étude à laquelle ils consacrent toutes leurs forces et leur sang, et il y en a qui répandent la sainteté en faisant des actes de générosité. Voici une merveilleuse histoire sur quelqu'un qui savait comment répandre la sainteté de cette façon: Il y avait un Juif qui faisait partie des premiers à avoir habité la ville de Bnei Brak, et pour gagner sa vie il avait en ville une imprimerie qui lui assurait sa subsistance honorablement. A cette époque, l'imprimerie n'était pas encore tellement développée, et



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h37
Motsaé Chabbat: 21h50

- 1) Selon la Tradition répandue dans toutes les Communautés d'Israël, on ne célèbre pas de mariages pendant les jours du compte du Omer, depuis Pessa'h jusqu'au trente-quatrième jour du Omer. Cette coutume a pour raison le deuil des élèves de Rabbi Akiva, comme il est rapporté dans la Guemara Yébamot (62b): «Rabbi Akiva avait douze mille paires d'élèves (24 000). Ils sont tous décédés entre Pessa'h et Chavouot, parce qu'ils ne se respectaient pas mutuellement. Ils sont tous morts d'Askéra (maladie qui provoque l'étouffement).»
- 2) Durant la période du Omer, il sera permis de peindre ou tapisser une maison, d'entrer dans un nouvel appartement, inaugurer une maison neuve ('Hanoukat Habayit) mais l'on récitera la bénédiction de Chéhé'héyanou sur un fruit nouveau et On ne pourra pas écouter pendant le repas de la musique pour cette inauguration, jusqu'au trente-troisième jour du Omer.
- 3) La Tradition est répandue de ne pas se couper les cheveux pendant les jours du Omer. Selon la tradition Ashkénaze, jusqu'au trente-troisième jour du Omer, mais selon la tradition Séfarade, jusqu'au trente-quatrième jour au matin (comme nous l'avons expliqué au sujet du mariage pendant le Omer). Certaines personnes suivent la Kabbala et s'imposent la rigueur jusqu'à la veille de Chavouot. Les femmes ne sont pas concernées par l'interdiction de se couper les cheveux pendant le Omer. Il est également permis de se couper les ongles pendant le Omer. (Yalkout Yossef Moadim)

לעילוי נשמות

à Josiane Esther Soria Bat Sim'ha à Sarah Bat Nouna à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili
à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Léonie Dabia Bat Julie Débora



La perle du Chabbath

il n'avait pas de concurrents dans ce domaine. Ses clients arrivaient de toute la région et les affaires étaient extrêmement florissantes. Un jour arriva un autre Juif qui ouvrit une imprimerie à quelques mètres de la première. Les enfants du propriétaire de l'ancienne imprimerie furent très irrités contre l'homme qui venait leur faire cette concurrence déloyale, mais leur père se conduisait avec une modération exemplaire, et non seulement il ne se mit pas en colère comme eux, mais quand le propriétaire de la nouvelle imprimerie se présenta à son travail, il le salua chaleureusement et lui dit d'un air affable: «Vous êtes un nouvel habitant de ce quartier, vous ne savez certainement pas comment trouver des clients pour votre affaire, venez, je vais vous donner une liste de clients.» Immédiatement il se mit à étaler devant lui une longue liste de clients qui avaient travaillé avec lui jusqu'alors, en lui disant très chaleureusement qu'il lui permettait de faire du commerce avec eux. «Et savez-vous utiliser les machines d'imprimerie?» continuait-il, «sinon, venez, je vous enseignerai le métier, pour que vous puissiez réaliser les commandes qui vont vous arriver...». Immédiatement après cet accueil tellement rare, il s'installa pendant longtemps avec le propriétaire de la nouvelle imprimerie et le guida au mieux dans le maniement des machines. Les enfants de ce Tsaddik, surpris de cette conduite, demandèrent à leur père: «Que tu n'as pas essayé de lui nuire, on peut encore le comprendre. Mais où est-il écrit dans la Thora qu'il y a une Mitsva d'aider un concurrent si généreusement?» Il leur répondit: «Il y a une chose que vous aussi reconnaissez: la subsistance de l'homme lui vient du Ciel, et personne ne peut toucher le moins du monde à ce qui est destiné à un autre. Par conséquent, il est évident que dans tout ce que j'ai fait pour lui, je n'ai rien perdu de ce qu'on m'avait fixé au Ciel. N'est-ce pas?» «Seulement, bien que tout le monde connaisse cette chose évidente, on ne la ressent pas concrètement. L'intelligence consiste non seulement à savoir, mais aussi à vivre en fonction.» Il dit encore à ses fils: «Se fatiguer pour gagner son pain est une malédiction donnée à l'homme; sans la faute du premier homme, nous aurions mérité de pouvoir toute notre vie étudier la Thora et servir Hachem, mais comme ce n'est pas le cas, cette malédiction nous oblige à travailler dur. Mais maintenant que j'ai cette occasion exceptionnelle de me débarrasser d'une partie de la malédiction pour pouvoir étudier davantage, comment ne le ferais-je pas avec une grande joie?» Cette histoire édifiante nous enseigne que pour arriver à la sainteté, point n'est besoin de jeûner ni de se mortifier: en maîtrisant ses instincts, en brisant ses mauvaises impulsions, on peut se sanctifier et se rapprocher de Hachem. Cette histoire est un exemple entre mille de la façon d'atteindre le but, mais il y en a de nombreuses autres de se sanctifier, comme nous en avons reçu l'ordre.

Réponses

A la question: Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de Nadav et Avihou à propos de Yom Kippour? Rapportons deux réponses: **1) Rachi** commente (Vayikra 16, 1): «Rabbi Eléazar Ben Azaria a comparé cela à un malade au chevet duquel se rend un médecin. Celui-ci lui dit: 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide!' Vient un autre médecin qui lui dit: 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide, afin que tu ne meures pas comme est mort Untel!' Le second l'a mis plus efficacement en garde que le premier. C'est pourquoi il est écrit: 'après la mort des deux fils de Aaron'». Aussi, fallait-il signifier à Aaron «qu'il ne peut entrer à toute heure dans le sanctuaire» – dans le «Saint des Saints», un autre jour que Yom Kippour – ... «afin de ne pas mourir», comme sont morts ses deux fils. **2)** C'est parce que «la mort des Justes possède un pouvoir expiatoire tout comme le service de Yom Kippour» [voir **Yérouchalmi Yoma 2a - Vayikra Rabba 20**]. Ce pouvoir repose sur le fait que la disparition des Justes suscite le recueillement et la *Téchouva* [Anaf Yossef]. C'est en ce sens que le **Zohar** précise: «Quiconque verse des larmes lorsqu'on lit dans la Thora (le matin de Yom Kippour) la mort des enfants d'Aaron, est assuré de ne pas voir mourir ses enfants de son vivant». Comment comprendre cette idée qu'un Juste meurt pour expier les péchés des autres? N'est-ce-pas une forme de sacrifice humain, rejeté totalement par le Judaïsme? Selon un *Midrache* [Bamidbar Rabba 8, 4], à la mort du roi Chaoul, le Saint béni soit-Il fut rempli de pitié pour les Enfants d'Israël et mit fin à la sécheresse qui régnait dans le Pays, après avoir vu les grands honneurs rendus au défunt par le Peuple au passage du cercueil dans les différentes villes. On peut donc en conclure que ce n'est pas la mort du Juste en elle-même qui expie les péchés, mais les marques de deuil à son égard. Cependant, la question subsiste: comment cet acte de générosité suffit-il à obtenir le pardon, qui requiert normalement la *Téchouva*? En fait, explique le **Chlah**, la mort bouleversante d'un Tsaddik crée chez le Peuple un choc salutaire. Ainsi, face à la fragilité de l'existence humaine, ils en viennent à réfléchir sur le but de leur présence ici-bas, à améliorer leur conduite et à faire *Téchouva*. Cette prise de conscience semble indispensable pour que la mort du Tsaddik procure le pardon. En effet, explique le **Mechekh 'Hokhma**, Yom Kippour nous procure le pardon uniquement si nous savons comment nous conduire en ce jour sacré. Celui qui le considérerait comme n'importe quelle autre date du calendrier ne profiterait aucunement de ses vertus propitiatoires (car «un **accusateur** ne peut pas faire fonction de **défenseur**»). Ainsi, en est-il de la mort des Justes. Quand celle-ci est-elle un gage de pardon? Uniquement si nous savons y réagir de la manière appropriée, si nous ressentons sincèrement l'immense perte que représente la disparition du Tsaddik pour nous-mêmes et pour notre génération. Celui qui considérerait ce décès comme un simple évènement passager pourrait-il espérer en retirer le pardon de ses péchés?

La Paracha de Kédochim commence par les termes suivants: «...Parle à toute la Communauté des Enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car Je suis saint, Moi, l'Éternel, votre D-ieu» (Vayikra 19, 2). **Pourquoi cette Paracha a-t-elle été dite devant toute la Communauté?** Apportons différentes réponses: **1) Rachi** commente «Parle à toute la Communauté des Enfants d'Israël»: «Cela nous apprend que cette Paracha a été prononcée en Assemblée **בְּהַקְהֵל** (BéHakehel), étant donné que la plupart des principes fondamentaux de la Thora en dépendent.» **2)** Un homme peut mériter la sainteté seulement lorsqu'il s'annule devant la Communauté et se considère comme faisant partie intégrante du Peuple Juif. S'il y a «Hakehel» (Rassemblement), il peut aussi y avoir «soyez saints». Quand «toute la Communauté» est unie comme un seul homme, il est possible que tous «soient saints.» [Stat Emet]. **3)** La sainteté que la Thora demande au Juif n'est pas celle qui le fait s'éloigner des hommes et s'isoler du Monde. Il doit au contraire se mélanger aux gens - «Hakehel» - tout en menant une vie sainte. «Soyez saints» doit aller de pair avec le «Hakehel» (Rassemblement) [Thorat Moché]. A ce propos, rapportons les paroles du **'Hovot HaLéavot [Portique de l'Ascèse, III]**: «La Volonté divine n'est pas que nous soyons des ermites, en allant dans des endroits vides d'êtres humains, dans les déserts, les forêts afin de s'interroger et comprendre les actions d'Hachem; car il est dit: 'Il l'a créée non pour demeurer déserte mais pour être habitée' (Isaïe 45, 18). La Volonté divine est que l'homme aime les créatures, s'attache à elles, afin de leur rendre intelligible et compréhensible la Thora d'Hachem. Même si en faisant cela, il n'arrive pas à se parfaire, quand bien même, c'est la Volonté Divine que l'on estime les humains. Grâce à cela, il les rapproche de la Thora, avec lien et attachement. Si c'est là sa seule intention, en se liant avec les humains, son cœur s'attachera à Hachem. Toutefois, il devra s'isoler des plaisirs de ce Monde, et c'est là la forme d'ascétisme qu'a choisie Hachem. Tel est le sens de «Soyez saints» - «Tenez-vous complètement à l'écart». Nous pourrions à tort, interpréter cette directive comme faisant référence à l'isolement physique. Par conséquent, il a été ordonné que ce passage soit prononcé en Assemblée, pour que l'on soit isolé mais en même temps, au sein des êtres humains. La raison à cela est que 'la plupart des Principes fondamentaux de la Thora en dépendent' - dépendent de l'apprentissage et de l'enseignement afin de devenir un Royaume de *Cohanim*.» **4)** Le Juif doit être saint et pur partout, pas seulement chez lui. Certains se conduisent en Juifs chez eux mais ont honte d'être Juifs à l'extérieur, comme l'ont dit les assimilationnistes de toutes sortes: «Sois un Juif dans ta tente et un homme quand tu sors». Le Juif doit être saint aussi lors des rassemblements, dans la rue, parmi ses connaissances et les étrangers, sans avoir honte de sa sainteté et de la distance qu'il garde [Divré Chaaré 'Haïm]. **5)** Parmi les Enfants d'Israël, certains sont très loin d'être saints. Cependant, lorsqu'on regarde le Peuple Juif dans son ensemble, on remarque sa nature élevée et ses traits nobles qui peuvent servir d'exemple à tous les peuples de la terre. «Soyez saints»: Quand on regarde le Peuple Juif dans son ensemble («Hakehel»), il est un Peuple de saints [Hadrach Véhayoum]. **6)** Quand un grand nombre de personnes se rassemblement, il est très facile d'en arriver à la frivolité. Il faut donc établir des barrières protectrices et des décrets comme l'ont fait nos Sages, par exemple à la *Sim'hat Beth Hachoeva* (la célébration pendant *Souccot*) pour séparer les hommes des femmes [voir **soucca 51b**]. Étant donné que la Paracha de Kédochim a été dite lors de «Hakehel», à un moment où hommes, femmes et enfants étaient réunis, il fallait s'éloigner de l'immoralité et dire: «Soyez saints» [Alchikh].